

DÉCISION DU MAIRE N°2026/0054

OBJET : Convention de mise à disposition d'une salle pour une réunion publique

Nous, Maire de la Ville de Saint-André-lez-Lille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu la délibération D4-2026 du Conseil municipal en date du 07 avril 2026 nous donnant délégation du Conseil Municipal, notamment en ce qui concerne le louage de chose,

Considérant le besoin d'une salle au sein du quartier Carnot/Quai 22 pour une réunion publique le 29 juin 2026 de 18h à 22h concernant le projet du pont de la Deule,

DÉCIDONS

Article 1 : D'autoriser M le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un espace dans Hall U Need situé 26 rue Felix Faure.

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions et publiée dans les formes habituelles.

Article 3 : La Directrice Générale des Services et le Comptable des Finances Publiques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

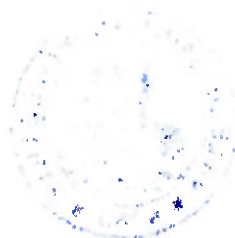
À Saint-André, le **26 JUIN 2026**

Le Maire,



Cyprien RICHER





2021 400 0